

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario

K7L 1X3 Bid Fax: (613) 545-8067

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet				
microscope à force atomique				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
W0114-175347/A		2016-10-25		
Client Reference No N° de ré W0114-175347	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$KIN-508-7032	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VI	ME
KIN-6-46133 (508)				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2016-12-06				Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:	]		
Address Enquiries to: - Adress	Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur			ıyer ld - ld de l'acheteur
Weaver, Tammy kin508		n508		
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No N° de FAX		
(613) 484-1809 ( )		(613) 545-8067		
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA				
CFB KINGSTON, LSS SUP, F				
5 SOMME AVE, BLDG C-36				
KINGSTON				
Ontario				
K7K7B4				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	Accords commerciaux	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	Exigences relatives à la sécurité	6
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	ε
6.5	Responsables	7
6.6	PAIEMENT	8
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	g
6.9	LOIS APPLICABLES	g
6.10	Ordre de priorité des documents	g
6.11	Instructions d'expédition - Franco à Bord Destination et rendu droits acquittés	9
ANNEXE	E «A»	10
BESO	IN	10
ANNE	EX "B"	14
	of Payment	
ANNE	EXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS	15
INICTE	DIMENTS DE DAIEMENT ÉLECTRONIOLIE	15

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN508
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

# 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

#### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W0114-175347/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W0114-17-5347

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN508
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer le nom de la province ou du territoire), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copy papier)

Section III: Attestations (1 copy papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-

N° de l'invitation - Solicitation No. W0114-175347/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0114-17-5347

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN508 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

# Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

# 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN508 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

# 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

1. Les soumissionnaires sont tenus de fournir une documentation descriptive démontrante comment ils répondent aux spécifications de l'annexe "A".

#### 4.1.2 Évaluation financière

- 1. Les soumissionnaires doivent présenter les prix en dollars canadiens seulement.
- 2. Les soumissions seront évaluées en multipliant le nombre d'unités requises par le prix unitaire pour arriver à un prix total évalué.
- 3. Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

# 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN508
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

# 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\_travail/droits\_personne/equite\_emploi/programme\_contrats\_federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

# 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

# 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4003 (2010-08-016) Logiciels sous licence s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2017.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W0114-175347/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W0114-17-5347

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

KIN-6-46133

Id de l'acheteur - Buyer ID  $KIN508 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.5 Responsables

# 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Tammy Weaver

Titre: Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse : 86 Clarence Street Kingston, ON K7L 1X3

Téléphone: 613-484-1809/613-545-8059

Télécopieur: 613-545-8067

Courriel: tammy.weaver@pwgsc.gc.ca

Le chargé de projet pour le contrat est :

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Chargé de projet

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_ Organisation : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Féléphone :          Félécopieur :          Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans e contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne
peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être

effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

# 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_\_\_

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W0114-175347/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W0114-17-5347

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

KIN-6-46133

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN508 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.6 Paiement

# 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme **OU** dans « l'annexe B , selon un montant total de \_\_\_\_\_\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

#### 6.6.3 Paiement unique

H1000C (208-05-12) Paiement unique

# 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

# 6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
     OU
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
  - c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W0114-175347/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W0114-17-5347

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN508
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9	Lois applicables
ou du	ntrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur (insérer le nom de la province territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les s seront déterminées par ces lois.
6.10	Ordre de priorité des documents
	s d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui aît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-016) Logiciels sous licence ;
- c) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité movenne):
- d) Annexe A, Besoin;

liste.

- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

# 6.11 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés

FAB destination Collège militaire royal du Canada, département de physique, 15 Crerar Cres, Kingston, Ontario K7K 7B4 incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN508 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

#### ANNEXE « A »

#### **BESOIN**

# 1.0 PORTÉE

# 1.1 Objectif

Le Collège militaire royal du Canada (CMRC), Département de physique, a une exigence pour un microscope à force atomique (MFA). Ce microscope est utilisé pour prendre des images en 3 dimensions de la surface des matériaux sur l'échelle nanométrique afin de caractériser la forme, la profondeur et les autres caractéristiques des nanostructures optiques qui sont inscrites en utilisant des lasers dans notre laboratoire. Ces nanostructures sont utilisées pour améliorer l'efficacité des cellules solaires, des biocapteurs, des diodes électroluminescentes, ainsi que toute autre communication de lumière et des technologies photoniques. L'obtention d'informations détaillées sur les surfaces des échantillons nous permettrait d'améliorer nos techniques de nano-fabrication ainsi que d'approfondir nos connaissances sur la physique des surfaces de matériaux.

# 1.2 Contexte

La microscopie à force atomique (MFA) est une technique d'analyse de la surface d'un matériau rigide à un niveau aussi petit que les atomes. Il est un type de microscope à balayage d'une sonde avec une résolution démontrée de l'ordre de fractions d'un nanomètre à très haute résolution. Le MFA utilise une sonde mécanique pour agrandir la surface jusqu'à 100.000.000 fois et produit des images en 3 dimensions de la surface.

Contrairement à la microscopie optique ou électronique, le MFA n'utilise pas de lentilles ou une irradiation par faisceau. Par conséquent, il n'est pas soumis à une limitation de la résolution spatiale en raison de la limite de diffraction et de l'aberration, et il n'est pas nécessaire de préparer un espace pour guider le faisceau, ou de colorer l'échantillon.

Le MFA actuellement utilisé dans notre laboratoire a été acheté en 1996 de Pacific Fab. Cette entreprise n'existe plus, donc le service de remplacement des composants de l'instrument n'est pas disponible. Ce système a eu un certain nombre de défaillances critiques, y compris des pertes du disque dur et des échecs de la carte mère. Des réparations provisoires ont été possibles sur cet instrument obsolète. Bien que partiellement fonctionnel, nous avons observé que la précision de mesure de ce système a diminué de manière significative, par rapport à des simulations de modèles théoriques.

# 2.0 Exigences

Le Collège militaire royal du Canada (CMRC), Département de physique, nécessite un microscope à force atomique qui satisfera les exigences obligatoires précisées dans la section 2.1.

# 2.1 Exigences obligatoires

Le Collège militaire royal du Canada (CMRC), Département de physique, nécessite un microscope à force atomique avec les spécifications suivantes:

# Caractéristiques du système

- 1 Configuration sonde-balayage
- 2 Bruit vertical minimum 0,05 nm

- 3 Mécanisme d'engagement avec un seul axe vertical
- 4 Logiciel complet de contrôle automatique pour le mécanisme d'engagement
- 5 Logiciel de nano-lithographie qui permet la création de motifs lithographiques sur la surface de l'échantillon de manière interactive ou à partir des données stockées

#### Stade de l'échantillon

- 6 Logiciel contrôlé stade XY motorisé
- 7 Grandeur du spécimen Diamètre minimum de 150 mm et épaisseur minimum 15 mm
- 8 Les échantillons maintenus en place avec le vide
- 9 Gamme de déplacement XY minimum 150 X 150 mm, contrôlée par logiciel
- 10 Capable de tourner autour de son centre de gravité
- 11 Possibilité de programmer et d'exécuter des étapes automatisées et répéter des mesures

# Optique système

- 12 Optique vue-de-haut avec objectif motorisé et zoom numérique
- 13 Le zoom du champ de vu doit être contrôlé par logiciel et couvrir une gamme comprise entre 200  $\mu$ m et 1200  $\mu$ m
- 14 Résolution optique minimum 2 μm
- 15 Doit avoir un éclairage blanc commandé par logiciel
- 16 Objectif minimum 10X
- 17 Camera minimum 5 mégapixels

# Système scanner

- 18 Gamme XY minimum 90 μm
- 19 Gamme Z minimum 10 µm
- 20 Capable de balayer XY < 300 nm dans le fonctionnement en boucle fermée et à maintenir une précision de position de <0,5 nm
- 21 Même montage scanner doit couvrir une gamme XY de 300 nm en boucle fermée à la gamme complète de 90  $\mu$ m
- 22 Capable d'opérer en boucle ouverte et fermée en XY et Z
- 23 Bruit boucle fermée XY maximale 0,5 nm
- 24 Le bruit du capteur Z maximum 0,2 nm

- 25 Capable de balayage atomique avec une résolution d'image sur les structures en treillis atomiques
- 26 Détecteurs de position montés sur le scanner
- 27 Boucle fermée Z pour les courbes de force et le mode de levage

# Modes requis d'imagerie

- 28 Modes contact et de vibration dans l'air et des liquides
- 29 Optimisation automatique des paramètres critiques d'imagerie, y compris le point de consigne, le gain, la vitesse de balayage et la limite de Z
- 30 Ne nécessite pas que la résonance du levier soit réglée pour le fonctionnement
- 31 Le contrôle direct sur la force d'imagerie pointe-échantillon
- 32 Compensation automatique de la dérive du signal de déviation
- 33 Possède des taux d'imagerie classiques de moins de 10 minutes par image
- 34 Mode de vibration rétroaction en boucle fermée nécessitant seulement l'entrée d'utilisateur de la gamme de mesures XY
- 35 Capable d'auto-ajustement et d'auto-ajustement de la phase, ainsi que de trouver la résonance de la pointe et sa phase avec un seul clic
- 36 Une technique mode de pointe où la topographie de l'échantillon doit être déterminée sur une première passe en continu sur une ligne de balayage. D'autres méthodes, qui effleurent simplement la pointe une certaine hauteur au-dessus de l'échantillon sans tenir compte de la topographie n'est pas acceptable
- 37 Module de microscopie MFA conducteur
- 38 Courant continu allant des mV à 10 V peut être appliqué en mode MFA conducteur
- 39 Module de microscopie en force magnétique
- 40 Module de microscopie piézoélectrique
- 41 La même tête de microscope doit fonctionnée avec tous les modes avancés sans changer et enlever la tête de balayage
- 42 Doit offrir le mode de levage bruit-de-fonds pour le mode MFA conducteur

#### Exigences de contrôle électronique

- 43 Contrôleurs convertisseurs numériques analogiques pour X, Y et Z
- 44 Des interfaces USB 2.0 au minimum

45 Nécessite un engagement entièrement automatique sous le contrôle du logiciel en rétroaction sur la surface de l'échantillon, en utilisant le moteur pas-à-pas et l'élément piézo-Z de façon incrémentielle pour trouver la force d'imagerie la plus faible possible avec un minimum de faux engagements et un minimum d'interaction avec l'utilisateur

# **Exigences ordinateur personnel**

- 46 Ordinateur avec Windows 7
- 47 Minimum d'un écran d'ordinateur de 30-pouces
- 48 La capacité de capture de vidéo pour l'affichage à l'écran de la caméra de microscope
- 49 Carte vidéo graphique avec support de double moniteur

# Exigences du logiciel d'acquisition de données

- 50 Contrôle logiciel en temps réel avec mise à jour dynamique des paramètres
- 51 Spectroscopie multicanales
- 52 Affichage du signal multimètre
- 53 Fréquence de balayage automatique dans les deux sens
- 54 Réglage de la phase
- 55 Montre des signaux externes comme des images ou des données de spectroscopie

# 2.2 Exigences supplémentaires

- 56 Porte-pointe pour chaque mode d'imagerie
- 57 Minimale de 20 sondes incluses pour chaque mode d'imagerie
- 58 Table d'isolement de vibration pneumatique
- 59 Formation de deux jours pour 12 utilisateurs sur le site

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN508 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

# **ANNEXE "B"**

# Base de paiement

Article	Déscription	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire DPP
1	Microscopie à force atomique tel que décrit dans l'annexe "A"	1	chaque	\$
2	La formation comme indiqué à l'annexe "A"	1	lot	\$
	Sous-total			\$
	HST			\$
	Total			\$

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID KIN508 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46133

# ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)